



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université des Antilles et de la  
Guyane

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Guadeloupe, Guyane, Martinique

Établissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane -  
UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150009156

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

UFR des sciences juridiques et économiques de Guadeloupe, UFR de droit et d'économie de la Martinique, Institut d'enseignement supérieur de la Guyane.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence de *Droit* de l'Université d'Antilles-Guyane est délivrée sur les sites de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Elle a pour objet sur chacun des trois sites à partir de parcours ou d'options de mener vers les métiers du droit (avocats, banques, fonctionnaires...) Sur les trois sites, il y a un seul parcours offrant des options entre les matières de droit privé, droit public et sciences politiques ; en troisième année de licence, la licence se sépare entre licence de *Droit* et licence de *Science politique* sur le site de la Guadeloupe ; pour les deux autres sites, on trouve des unités d'enseignement (appelées UE de parcours) plutôt adaptées pour le droit privé ou pour le droit public, et d'autres (appelées UE complémentaires) plutôt transversales. Ces licences débouchent par la suite vers des masters recherche ou professionnels de droit privé (deux spécialités en Guadeloupe, une spécialité recherche et trois spécialités professionnelles en Martinique, une spécialité en Guyane), droit public (une spécialité dans chacun des trois sites) ou de science politique (une spécialité de recherche et une spécialité professionnelle en Guadeloupe). Sur le site de Guadeloupe, la première année de licence compte environ 600 étudiants, ils sont environ 150 en 3<sup>ème</sup> année. Sur le site de la

Martinique, on compte entre 300 et 400 étudiants en L1, il y a environ une centaine d'inscrits en 3<sup>ème</sup> année. Sur le site de la Guyane, cet élément n'est pas renseigné.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Sur les trois sites, cette licence vise à préparer les étudiants aux métiers du droit (avocats, métiers de la banque, fonctionnaires...). Ces objectifs sont remplis grâce à des enseignements plutôt équilibrés entre droit privé et droit public, enseignements de base et enseignements d'ouverture et acquisition de compétences transversales (informatique, langues...). Sur le site de la Guadeloupe, une licence de *Science politique* dès la 3<sup>ème</sup> année prépare à des métiers tels que le journalisme, la communication, l'expertise... Tous ces enseignements sont convenablement répartis entre les disciplines et correspondent pour l'essentiel au modèle des études juridiques et de science politique. Néanmoins, on peut déplorer un manque d'articulation entre les trois sites par des jeux de passerelles ou de parcours complémentaires. Par ailleurs, sur les trois sites, l'évaluation des enseignements par les étudiants aurait besoin d'être mieux organisée pour permettre de lutter contre l'échec, qui reste le problème majeur notamment en première année : à la Guadeloupe, le taux de réussite est en L1 de 25 %, de 69 % en L2 et de 60 % en L3. Pour la Martinique, les chiffres donnent pour l'année 2012-2013, 331 étudiants en L1, 146 en L2 et 82 en L3. Pour la Guyane, les chiffres ne sont pas renseignés. Il faut rappeler, aussi, que les trois sites organisent leur formation dans un contexte local difficile (chômage, offre d'emplois faible...).

Concernant le dispositif d'aide à la réussite sur les trois sites, les informations délivrées aux étudiants sont tributaires des moyens mis à disposition. Or, ces derniers restent très faibles. Les enseignements de mise à niveau et dispositifs de tutorat sont très variables suivant les sites et de façon générale plutôt insuffisants : Non renseigné sur les deux points pour la Martinique, pour la Guadeloupe, les dispositifs existent, mais ils présentent des lacunes (difficultés matérielles, faible effectif d'étudiants...) ; pour la Guyane, un régime spécial étudiant est prévu (RSE) ainsi qu'un dispositif cohérent de tutorat. Des systèmes de passerelles existent sur ces trois sites, néanmoins, sur l'ensemble des trois sites, ces informations sont peu précises dans les dossiers. Sur les différents sites, même si l'information n'est pas très exhaustive, des dispositifs existent pour les publics ayant des difficultés particulières (formations sur plusieurs années, accompagnement...).

En matière d'insertion professionnelle ou de poursuites d'études, les informations restent, de façon générale, peu fiables (manque de moyens, difficulté de suivre les étudiants...). Sur les trois sites, on propose aux étudiants des services d'orientation, des unités d'enseignement consacrées au projet professionnel des étudiants, des stages préprofessionnels ; néanmoins, ces éléments se trouvent ternis par des résultats d'insertion professionnelle très faible ou peu renseignée (par exemple, un retour d'enquête inférieur à 10 % en Martinique). Pour ce qui concerne la poursuite d'études, les résultats restent faibles (difficultés des territoires, manque de moyens...), les chiffres étant un peu supérieurs pour la Guadeloupe.

Pour ce qui est du pilotage de la licence, là encore, on peut déplorer des informations très incomplètes. Sur les trois sites, le soutien administratif reste insuffisant et les conseils de perfectionnement ne sont pas encore opérationnels. Sur les trois sites, la présence d'intervenants professionnels est confirmée, mais reste encore faible (par exemple, quatre intervenants professionnels seulement en L3 pour la Guyane). Sur le plan des « retours d'évaluation », elles sont prises en compte, mais, faute de moyens, les trois sites ne peuvent mettre les moyens à mesure des manques qui ont été signalés. A ce sujet, l'autoévaluation réalisée sur les trois sites, donne des informations incomplètes et disparates. Les recommandations émises par l'AERES lors de la précédente évaluation ont été suivies en Guadeloupe, mais les résultats restent perfectibles ; les réponses restent peu satisfaisantes pour la Martinique et la Guyane.

- Points forts :

- Des enseignements complets fournissant un parcours cohérent en licence de *Droit* et de *Science politique*.
- Les compétences additionnelles et transversales bien organisées (informatique, langues, méthodologie).

- Points faibles :
  - Le taux de réussite très faible en L1.
  - Les systèmes d'évaluation des enseignement mal assurés.
  - Les structures insuffisantes de pilotage.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait institutionnaliser davantage le système de pilotage (conseils de perfectionnement à faire vivre, renforcer l'évaluation des systèmes de formation...). Il faudrait, en outre, consolider le système d'aide à l'orientation et améliorer le système de tutorat. Enfin, il s'agirait d'améliorer les systèmes de passerelles et de complémentarité entre les trois sites.



# Observations de l'établissement

**Présidence**

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroi@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles  
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,  
AERES,  
20, rue de Vivienne,  
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 15 septembre 2014

**Nos réf. :**

**UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1434**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation de la **licence de droit (dossier LI - S3LI150009156)**.

Des erreurs factuelles, repérées dans le document initial, ont fait l'objet d'une demande de rectification. Par ailleurs, je n'ai pas remarques particulières à formuler quant aux observations formulées par le responsable-adjoint du diplôme sur le pôle Guyane. Enfin, les responsables de ce diplôme sur les deux autres pôles de l'université n'ont émis, au 15 septembre 2014, de réserve ou d'observation sur le rapport provisoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

  


**Corinne MENCE-CASTER**

**Pièce jointe : observations du responsable de diplôme.**

## Licence mention droit

Dossier : LI-S3LI150009156

### OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT PROVISOIRE

#### Pôle Guyane

A la suite de la communication du rapport provisoire de l'AERES sur l'évaluation de la licence mention droit de l'Université des Antilles et de la Guyane, les quatre séries d'observations suivantes sont formulées pour le pôle Guyane.

**1) L'amélioration du système de pilotage et celle du système d'aide à l'orientation** constituent certainement des enjeux majeurs dans la lutte contre un taux d'échec élevé en licence mention droit, et plus particulièrement en L1. Des efforts en ce sens restent, néanmoins, étroitement dépendants des moyens humains et matériels disponibles.

En l'état, sur le pôle Guyane, l'institutionnalisation d'un Conseil de perfectionnement se traduira par une surcharge des enseignants-chercheurs titulaires, en faible nombre et déjà mobilisés par un nombre important de tâches pédagogiques et administratives.

Au moins pour les primo-entrants à l'université, l'aide à l'orientation devrait, semble-t-il, donner lieu à une coopération renforcée avec les services du Rectorat. Il apparaît souhaitable, notamment, que le responsable de mention ou le directeur des études ou tout autre universitaire référent soit davantage appelé à répondre aux demandes d'informations des lycéens dans le cadre du dispositif d'admission post-bac.

**2) Le système de tutorat** a bien, depuis plusieurs années, retenu l'attention des enseignants-chercheurs de la licence mention droit, sur le pôle Guyane, et surtout du Directeur des études également maître de stage du tutorat. Le dispositif actuel reste, bien sûr, perfectible.

La première préoccupation, en ce domaine, concerne cependant la définition des modalités du maintien des actions de tutorat à la suite de l'arrivée à expiration du Plan réussite licence.

**3) La présence d'intervenants professionnels** assure incontestablement un enrichissement de la formation des étudiants de licence mention droit, en leur fournissant des éclairages pratiques sur les



disciplines étudiées. Un appel plus large à des praticiens du droit se heurte cependant à leurs disponibilités limitées, surtout sur des horaires d'enseignements d'étudiants en formation initiale.

Sous réserve de réflexions complémentaires, une solution envisageable pourrait consister en un partage du volume horaire de certains enseignements entre un enseignant-chercheur titulaire et des professionnels.

**4) La recherche d'une meilleure articulation entre les trois sites** garde tout son sens dans le nouveau cadre institutionnel qui va résulter de la mise en place de deux universités distinctes pour les Antilles et la Guyane.

Toutefois, cet objectif semble surtout à prendre en compte dans la définition de la carte des formations au niveau Master. Il est certainement très opportun d'éviter l'ouverture des mêmes mentions, parcours ou spécialités de master sur chacune des implantations universitaires des Antilles et de la Guyane. C'est bien le meilleur moyen d'assurer une offre diversifiée et pertinente de formations juridiques spécialisées.

Pour la licence, le pôle Guyane a avant tout l'objectif d'assurer pleinement l'organisation de cette formation juridique de base. Une mutualisation des moyens avec les pôles antillais ou d'autres universités constitue tout de même une piste de réflexions importante. Il pourrait s'agir notamment d'utiliser davantage les ressources offertes par les enseignements en visioconférences et plus largement par l'ensemble des outils de la pédagogie numérique.

Des coopérations pour proposer, en licence, des parcours complémentaires plus spécialisés restent, en outre, envisageables. L'intérêt de ces parcours devra faire l'objet d'une réflexion approfondie, en particulier pour éviter leur développement au détriment d'une formation juridique générale très difficilement remplaçable.

Les autres éléments du rapport provisoire d'évaluation de la licence mention droit n'appellent pas d'observations pour le pôle Guyane.

Fait à Cayenne, le 21 juillet 2014

Le responsable-adjoint de la licence mention droit pour le pôle Guyane,

Frédéric BONDIL